



1 rue du Moulin

85170 Dompierre sur Yon

02 51 07 51 72

Protocole de l'école

Au 2 novembre 2020

à l'attention de l'ensemble de la communauté éducative

✓ Contexte

Ce protocole vise à préciser les modalités de fonctionnement de l'école dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble de la communauté éducative de l'école Sacré Cœur (élèves, familles, les personnels et les enseignants de l'établissement)

L'objectif de cette reprise du 2 novembre 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et sur l'ensemble du temps scolaire.

✓ Principes Généraux

Ce protocole prend effet à compter du 2 novembre 2020 et est susceptible d'évoluer par la suite en fonction des annonces ministérielles.

Ce protocole présente les mesures mises en place dans les différentes thématiques que sont l'organisation générale, l'accueil des élèves, l'aménagement des salles de classes, la gestion de la circulation des élèves, le nettoyage/ désinfection des locaux, les conduites à tenir lors de l'apparition des symptômes.

La partie sanitaire de ce protocole repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Elle repose sur cinq principes généraux:

- Les règles de **distanciation physique**
- L'**application des gestes barrières**
- La **limitation du brassage des élèves**
- Le **nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- la **formation, l'information et la communication.**

✓ Rôles des parents

Les parents devront continuer à enseigner les gestes barrières à leurs enfants.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition des symptômes évoquant le covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Ils doivent prendre RDV avec leur médecin traitant immédiatement.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, il est demandé aux parents de prendre la température avant le départ pour l'école et de ne pas le scolariser (la température doit être inférieure à 38°C).

Ils doivent déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si l'élève scolarisé dans l'école est concerné.

Ils devront également respecter les règles mises en place par l'établissement.

Liste des symptômes évocateurs :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre (37.8°C)...

✓ Organisation générale

Accueil de tous les élèves.

Un affichage des consignes sanitaires est mis en place dans les locaux.

Les adultes porteront un masque en classe, sur la cour.

Tous les enfants, du CP au CM2 porteront un masque en permanence y compris sur la cour.

Le port du masque par les enfants de maternelle est à proscrire.

Toute personne extérieure (hors d'un seul accompagnant d'enfant de maternelle) à l'établissement pourra entrer dans l'enceinte de l'établissement avec port du masque, lavage des mains, respect d'une distanciation d'un mètre et avec autorisation.

Les parents resteront donc à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement sauf pour l'accompagnant d'élève de maternelle (port du masque et distanciation physique d'au moins un mètre obligatoire).

✓ Respect des gestes barrières

Respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes (adultes)

Port du masque pour les adultes et les enfants du CP au CM2

Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide:

-à l'arrivée dans l'établissement,

-avant et après les récréations,

-avant chaque repas,

-après être passé aux toilettes

-le soir avant de rentrer ou dès l'arrivée au domicile.

- à tous moments de la journée si nécessaire (éternuements, mouchage, ...)

Séchage des mains avec une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher à l'air libre.

✓ PORT DU MASQUE–UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE

▪**Tout le personnel adulte** présent dans l'école **devra obligatoirement porter un masque** tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

▪Pour les élèves **du CP au CM2**, le **port du masque est obligatoire. Il est demandé aux familles de fournir deux masques par jour** (avec Une pochette étiquetée «propre» et une pochette étiquetée «sale»)

▪Pour les **élèves de maternelle, le port du masque est proscrit.**

Du **gel hydroalcoolique** sera mis à disposition du personnel de l'école pour un usage ciblé. Il ne sera pas accessible aux élèves. Cependant l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte

Pour des raisons de sécurité liées à son utilisation pouvant s'avérer dangereuse (yeux,bouche), **aucun élève n'est autorisé à en apporter à l'école.**

✓ENTREES DANS L'ECOLE (de 8h30 à 8h40)

-Classes PS/MS/GS : portillon cour maternelle (un accompagnateur par enfant est autorisé à entrer dans l'école après désinfection des mains et port d' un masque de protection).

-Classes CE1 –CE2-CM1 : portail cour élémentaire- rue de la Margerie- Les élèves se rendent seuls dans leur classe.

-Classes CP –CM2 : portail parking enseignants. Les élèves se rendent seuls dans leur classe. Voir plan

PLAN DE L'ÉCOLE



Du CP au CM2, les élèves rejoignent leur classe individuellement.

Pour les élèves de maternelle, un accompagnateur par enfant est autorisé à entrer dans l'école après désinfection des mains et ils doivent porter un masque de protection.

✓ SORTIES DE L'ECOLE (externes – pause du midi- et de 16h35 à 16h45)

Les sorties se feront par le même accès que l'entrée. Pour les enfants qui rentrent seuls, ils seront autorisés à sortir par le portail du « bas » (accès périscolaire, transport scolaire, cantine).

Les enfants seront envoyés lorsque l'enseignant verra le parent (le parent doit se montrer au portail).

✓ Aménagement des classes

Rappel régulier des gestes barrières. Nettoyage des mains autorisé (du savon liquide est disponible dans chaque classe et dans les sanitaires, ainsi que des essuies main à usage unique).

Utilisation de gourdes, petites bouteilles ou gobelets individuels.

Chaque enfant aura son masque qu'il portera en permanence sauf pour la pratique d'une activité sportive.

Les enfants doivent avoir du matériel personnel.

Chaque enfant aura ses mouchoirs.

Désinfectant, papier essuie main, gel hydroalcoolique sont disponibles dans chaque classe pour les adultes.

Limitation du brassage des élèves, dans la mesure du possible (si mélange de deux groupes, une distance d'un mètre entre les groupes sera observée et une désinfection des tables aura lieu)

L'utilisation de salles communes (BCD, ...) est autorisée. Une aération et désinfection des tables, chaises, ... seront faites entre chaque groupe.

✓ Récréations

La limitation du brassage entre les classes et groupes d'élèves est recommandée.

L'organisation des temps récréatifs permet à chaque classe d'avoir un espace de jeux.

L'utilisation de matériel sur cour est possible.

Le port du masque (adultes et enfants du CP au CM2) est obligatoire.

✓ Nettoyage et désinfection des locaux

Un nettoyage approfondi a été réalisé durant les vacances de la Toussaint.

Les locaux seront régulièrement aérés (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, pendant la pause méridienne, après le départ des élèves).

Un nettoyage des locaux (classes, parties communes, sanitaires) sera fait régulièrement avec les produits répondant à la norme recommandée par les autorités.

✓ Conduite à tenir lors de l'apparition des symptômes

➔ Chez l'élève :

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc, ...

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter.

Appel sans délai des parents.

Suivre la procédure décrite dans le protocole sanitaire national.

Le retour à l'école n'est possible qu'après consultation d'un médecin avec **une attestation écrite** des responsables légaux précisant:

-que le résultat du test prescrit par le médecin est négatif

ou

-que le médecin n'a pas prescrit de test (un modèle d'attestation est disponible sur le site de l'école : onglet « infos pratiques/ circulaires »)

Cf en fin de protocole, la synthèse des procédures à destination des familles, élaborée par la DEC 85

➔ Chez l'adulte :

Isolement immédiat de la personne avec un masque si le retour à domicile n'est pas possible immédiatement.

Suivre la procédure décrite dans le protocole sanitaire national.

✓ Transport scolaire /restaurant scolaire/Périscolaire :

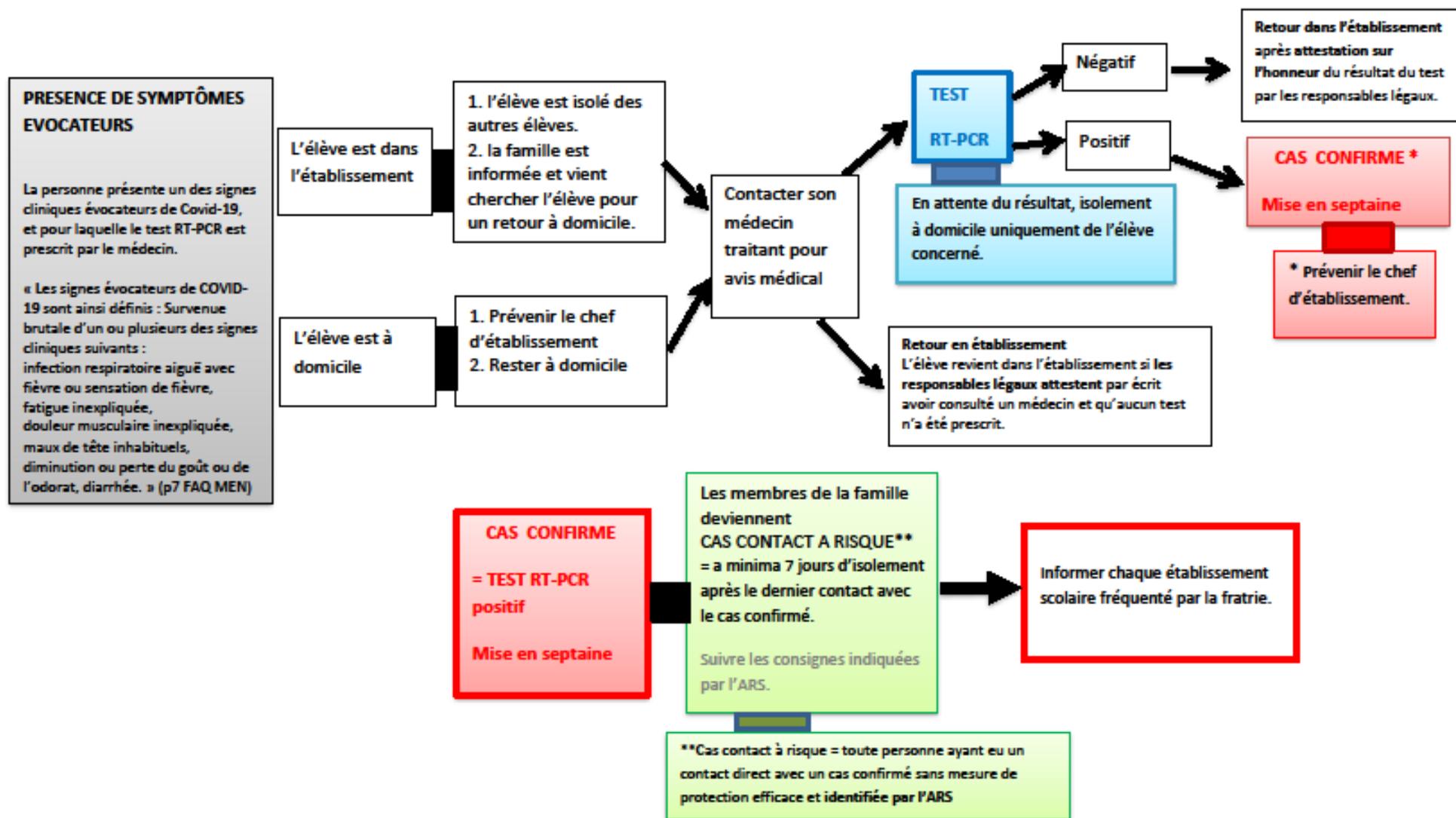
Transport scolaire : fonctionne normalement avec le respect de leur propre protocole.

Restauration scolaire / pause méridienne /Périscolaire : municipales, encadrées par du personnel municipal avec le respect de leur protocole.



SYNTHESE des PROCEDURES liées à la COVID à destination des familles

Présence de symptômes – **cas confirmé** – **cas contact à risque**



Mise à jour le 16 septembre 2020

